



**Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé  
Section « Sécurité sociale »**

CSSS/07/177

**AVIS N° 07/25 DU 4 DÉCEMBRE 2007 CONCERNANT LA DEMANDE DU  
MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE RELATIVE A LA  
CANDIDATURE DE MONSIEUR PIERRE DELAUNOY AUX FONCTIONS DE  
CONSEILLER EN SÉCURITÉ**

Vu la loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale, notamment ses articles 24 et 25 modifiés par la loi du 6 août 1993 portant des dispositions sociales et diverses;

Vu l'Arrêté Royal du 12 août 1993 relatif à l'organisation de la sécurité de l'information dans les institutions de sécurité sociale, notamment son article 4;

Vu la demande du Ministère de la Communauté française du 30 octobre 2007;

Vu le rapport d'auditorat de la Banque-carrefour reçu le 21 novembre 2007;

Vu le rapport présenté par Yves Roger.

**A. OBJET DE LA DEMANDE**

1. Le Ministère de la Communauté française soumet à l'avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé la candidature de Monsieur Pierre Delaunoy aux fonctions de conseiller en sécurité, en application de l'arrêté royal du 12 août 1993 relatif à la sécurité de l'information.

**B. EXAMEN DE LA DEMANDE**

- 2.1.** Il ressort du curriculum vitae du candidat joint à la demande, qu'il possède, considéré globalement de bonnes connaissances en matière d'informatique et de sécurité de l'information, ainsi qu'en ce qui concerne le réseau de la sécurité sociale.
- 2.2.** Le candidat n'exerce pas au sein de l'institution de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité.

Il est précisé qu'il exercera ses fonctions pour 80% (e.a. à l'égard de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et la Commission de la Protection de la Vie Privée).

Par ces motifs,

**le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé**

émet un avis favorable.

Yves ROGER  
Président

Le siège du Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé est établi dans les bureaux de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, à l'adresse suivante : Chaussée Saint-Pierre, 375 – 1040 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11)
--